

Procès – Verbal du Conseil d'Administration du 21.10.2017 de 9H30 à 12h30

Lieu : Maison des syndicats de Besançon.

Réponses : 34/58 ; **Présents** : 11 ; **Absents-excuses** : 24 dont 6 avec Pouvoir.

Membres présents : Florence COL Secrétaire Général adjointe, Denise PAUL Trésorière, Christian CARTERET Président, Jean-François DONADONI vice-Président, Eric NOTZ Secrétaire général, Yves THIEBAUT Trésorier adjoint, Jacques GANNE, Jean-François PARISOT, François PAUL, Eric MENEGAIN, Georges ZENUCH.

Membres absents excusés : Géraldine COUTURIER (Pouvoir à G. Zenuch), Elisabeth GERARDIN (Pouvoir à D. Paul), Pascale DEMAIZIER (Pouvoir à G. Zenuch), Laurent HEIDET, Dominique KUS (Pouvoir Ch. Carteret), Matthieu LABLE, Vincent LARCHER, Bertrand MULTRIER, Jean-Mathieu RICARD, Guylain BAUDELLOT, Joël RANTIC (Pouvoir Ch. Carteret), Emmanuelle AGUILLAUME (Pouvoir E. Notz), Marie-Christine FOURNIER, Alain CHARLEUX, Pascal TOUVENOT, Jean-Philippe TERREAU, Thierry SOETINCK, Nathalie GIROD, Philippe GRILLOT.

Rédacteurs : Eric NOTZ Secrétaire Général.

Ordre du jour :

1. Validation du CR réunion 17 février 2017.
2. Compte rendu conseil fédéral Agro.
3. Organisation du CA du 1er trimestre
4. Question diverses



Le Président Christian CARTERET ouvre la séance en remerciant les membres présents. Il invite les participants à faire un tour de table pour se présenter.

E. NOTZ fait le point des réponses obtenues pour la convocation à ce CA. 6 pouvoirs et 34 réponses sur 58 mails. Un nombre important d'adresse mail n'est plus à jour, mais ce taux de réponse reste très honorable. Les membres décident de refaire une extraction des adresses mails sur convergence. C'est Christian CARTERET qui a les droits d'accès pour le faire.

1. Validation du compte rendu de la réunion 17 février 2017 :

Christian CARTERET demande ensuite aux membres du CA de valider le dernier compte rendu du 17 février 2017. Le compte rendu est validé à l'unanimité.

D. PAUL demande d'avoir un retour sur la candidature de Ch. GHISLAIN par rapport à sa demande de mandature prud'homale. Ch. CARTERET fera la demande, mais il semble que sa candidature a été rejetée par la fédération.

2. Compte rendu conseil fédéral Agro :

Le Conseil de la fédération Agro a eu lieu en mai 2017. Ch. CARTERET n'a pas reçu le compte rendu. Les membres présents attendent la réponse à la question posée sur la gestion des PAP de la fédération au sujet du rallongement des délais de circulation de l'information pour les protocoleurs. Le compte rendu de la fédération devrait contenir l'information sur la procédure à suivre.

La prochaine réunion du conseil fédéral aura lieu à Bordeaux en novembre.

L'UD 21 va organiser une réunion d'information sur les PAP en 2018 et les personnes intéressées seront informées.

Il est décidé de mettre un thème lors de la prochaine journée du CA pour dynamiser la venue des DS. L'exemple du 17 février dernier a bien démontré l'intérêt de ce type de démarche pour faire venir du monde. Ce point sera abordé plus loin dans ce compte rendu.

JF DONADONI propose de rendre compte de la réunion de développement qui a eu lieu le 20 septembre à Paris. Il y a assisté avec F. COL.

Mme Mallaury SAVOIE est la nouvelle responsable du développement syndical à l'échelle fédérale.

Le tour de la fédération régionale dans les UD de BFC a été faite sauf dans 3 départements : l'Yonne 89, la Hte Saône 70 et la Saône et Loire 71. Il y a des difficultés pour recevoir les PAP dans ces 3 départements. D. PAUL propose de refaire une demande aux 70-71-89 pour être reçu.

Les accès à convergence ne sont pas systématiquement donnés aux Présidents des fédérations régionales.

Les secteurs ciblés pour le développement syndical ont été donnés par la fédération. Le panorama des régions françaises montre qu'en BFC, 845 entreprises du secteur IAA sont recensées avec 18 000 salariés. Il y a 30 000 exploitations agricoles. Un tableau des adhésions avec les conventions de branche de rattachement a été présenté. Ces documents seront transmis avec le Compte rendu de cette réunion.

La procédure de gestion d'une invitation à négocier un protocole d'accord préélectoral a été proposée. Le souci se situe dans la réactivité de cette procédure vis-à-vis des flux d'information qui peut rallonger les délais et empêcher le développement syndical ou la gestion des PAP. Des nouveaux documents sont sortis pour la communication des élections professionnelles. Ils seront diffusés via le site de l'Agro et avec le compte rendu de ce jour.

Un point sur les nouvelles ordonnances MACRON au 20 septembre a été fait.

Un projet européen sur l'harmonisation des pratiques du dialogue et de la protection social du secteur agricole est en cours. La CFE-CGC y participe. C'est une démarche intersyndicale et cela concerne plutôt le SNCEA.

Un point sur les **élections des chambres d'agriculture** a été effectué. Ciblage CFE-CGC sur le collège 3A (salariés de la production agricole de type élevage, agronomie, centre équestre, zoo, etc.) et 3B (organismes professionnels agricoles comme le crédit agricole ou Groupama par exemple). J. GANNE précise que la représentativité doit tenir compte de la parité homme-femme et la mesure d'audience se fait sur le collège 3A seulement. Il faut des listes de 6 personnes pour avoir 3 sièges. Les 3 premiers de liste doivent être compétents car les enjeux sont importants. La CFE-CGC était 3^{ème} en 2013 (14%). La CGT est largement majoritaire.

L'arrêté du ministère de l'agriculture sera édité en mars 2018 pour démarrer le processus de définition des listes qui seront validées en juillet 2018. L'échéancier fixé est joint à ce compte rendu.

Il est demandé par la fédération de transmettre la liste des candidats de 2013 et 2007 pour faire une mise à jour et constituer un réservoir de candidats potentiel.

Denise PAUL demande si la liste UNSA de 2013 avait été transmise.

JF DONADONI mentionne que cette démarche a été faite mais par région et certaines n'ont pas donné leur liste à la CFE-CGC.

JF DONADONI précise que les frais de déplacement pour gérer ces élections Chambre seront pris en charge par les UD. Le budget alloué par la confédération est de 100 000 Euros. Les UR redistribueront les financements dans les UD.

J. GANNE précise que c'est principalement le réseau des connaissances qui va développer les candidatures et pas le démarchage. Les désignations des référents par département ne sont pas effectuées à ce jour.

Les membres décident de synthétiser les diapositives présentées pour en faire 2 à 3 et les diffuser sur le site de l'Agro.

J GANNE signale qu'il faut trouver des rabatteurs permettant d'activer le réseau de connaissances et pour faire le lien avec le rôle des chambres et l'engagement du candidat. Il faut gérer la communication pour faire comprendre les enjeux de ces élections. Le référent syndical qui sera nommé fera le lien.

Ch. CARTERET propose d'acter le fait que les référents régionaux pour les élections sont J. GANNE, JF DONADONI et L. HEIDET. Les membres présents valident cette proposition.

3. Organisation du CA du 1er trimestre avec comme sujet les ordonnances MACRON :

JF DONADONI fait le point sur les ordonnances MACRON au 16 octobre. Voir présentation en pièce jointe avec les décrets d'application disponibles à ce jour.

Ch. CARTERET propose de fixer la date du prochain CA avec le thème sur les ordonnances et la modification du code du travail. Intervention du service juridique de la fédération.

Dates proposées pour le service juridique : vendredi 9 fév ; 2-9-16 mars. Ch. CARTERET transmet les dates à Elodie BODIVIT-KAN directrice du service juridique de la fédération.

Le lieu proposé par Ch. CARTERET est Nuits-Saint-Georges, l'hôtel « inter-hôtel le Saint Georges », impasse Saint-Joseph, rond-point de l'Europe, 21700 Nuits-Saint-Georges. Visite possible de l'« Imaginarium » d'environ 1h30 pour l'animation en fin de journée (17h30 maxi). **Ch. CARTERET et F. COL proposent d'obtenir un devis négociés pour le repas et la visite.**

D. PAUL propose de négocier le financement auprès de la fédération de la journée du prochain CA. Les membres sont d'accord et l'autorise officiellement à faire cette démarche.

4. Questions diverses :

Denise PAUL souhaite faire un point financier. A ce jour, le relevé de compte du mois de septembre montre un **solde de 1109.41 Euros**. Pas de subvention demandée ce jour à la fédération.

G. ZENUCH demande s'il peut soumettre la clarification de l'organisation des PAP à l'UD71 qui se réunit en novembre. Ch. CARTERET valide cette idée.

La date d'un bureau de CA est définie le 19 décembre à 17h à l'UL de Besançon. Une réunion par conférence téléphonique sera organisée depuis l'UL pour économiser les déplacements. L'ordre du jour sera le suivant : organiser la publicité de la journée du CA et définir la stratégie de publicité pour optimiser le nombre de DS présents.

La séance est levée par le Président à 12h25.

Eric NOTZ
Le Secrétaire Général
de la Fédération Régionale
AGRO – CFE – CGC
Bourgogne Franche Comté

Christian CARTERET
Le Président
de la Fédération Régionale
AGRO – CFE – CGC
Bourgogne Franche Comté